

DU CÔTÉ DU RELAIS

LE PETIT JOURNAL DU RAM POUR LES PARENTS, LES ASSISTANTS MATERNELS ET LES GARDES À DOMICILE

QUI SONT CES B.A.B.I, CES BEBES AUX BESOINS INTENSIFS ?

Le saviez-vous ?

Dans les années 80, le Docteur SEARS, pédiatre américain, définit ce profil de bébé suite à ses propres observations. Dans la société ces B.A.B.I. sont créatifs, compatissants, sensibles, empathiques...

Identifier un B.A.B.I.

Un bébé aux besoins intensifs est hypersensible. Curieux, et très éveillé, il est facilement distrait par son environnement. Toujours en activité, il dort peu. Il a besoin d'interaction, d'attention et sollicite beaucoup l'adulte. Il est vite anxieux dans un environnement inconnu. Le B.A.B.I a besoin de réconfort et du contact des bras de ses parents et proches. Les contraintes physiques sont difficilement supportables (siège auto, poussette, ...). C'est un enfant avec des réactions vives et fortes qui prend ainsi une place importante dans le quotidien.

Préparer la séparation

Observer, être patient et disponible. La relation de confiance construite avec l'enfant aidera à préparer la séparation dans le cadre d'un projet d'accueil en structure collective ou chez un assistant maternel.

Communiquer avec l'accueillant sur les habitudes et sensibilités de l'enfant.

Rassurer l'enfant en portant une attention particulière sur ses besoins afin de l'apaiser. Parler avec lui. La communication sera rassurante.

Échanger pour s'adapter et adapter l'enfant au changement. La séparation et l'adaptation vont demander une attention toute particulière. Cette phase importante de la vie doit être parlée et réfléchie avec les professionnels pour apporter de la confiance dans le lien.

La disponibilité de tous les adultes est primordiale pour accompagner au mieux la séparation.



Les 22 communes du territoire:

Abondance, Bernex, Bonnevaux, Champanges, Châtel, Chevenoz, Evian, Féternes, la Chapelle d'Abondance, Larringes, Lugrin, Marin, Maxilly, Meillerie, Neuvecelle, Novel, Publier, Saint-Gingolph, Saint-Paul, Thollon, Vacheresse, Vinzier

LES INFOS DU RAM

Les rendez-vous

Réunion d'information en visio sur les différents modes d'accueil du territoire

Parents en recherche de mode d'accueil, particuliers en réflexion sur une orientation professionnelle, le RAM vous propose une réunion d'information sur les modes d'accueil le **samedi 27 février à 9h ou 10h30** en visio. Inscription obligatoire auprès du RAM.

L'accès à la culture pour les tout petits



La sensibilisation aux pratiques culturelles et artistiques favorise, dès le plus jeune âge, la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Dans le cadre d'un partenariat, les médiatrices culturelles du Palais Lumière à Evian nous proposent d'accéder avec les enfants à ce lieu d'exposition historique. Pour préparer ces sorties qui auront lieu lorsque le contexte sanitaire nous le permettra, DADA, petite marionnette, va proposer aux plus jeunes une petite animation. Si ce projet vous intéresse, rapprochez-vous du RAM.

Cliquez sur ce lien pour vous amuser avec DADA :

[La vidéo de DADA](#)

Pour aller plus loin, découvrez cet article sur [l'éveil artistique des jeunes enfants](#).

« PAPOTE DE LA SEMAINE »

Nous vous invitons à nous rejoindre pour des temps d'échanges en visio, entre adultes, autour des thématiques de votre quotidien. Désormais, chaque semaine vous sera proposé un sujet, support à nos discussions... Rapprochez-vous du RAM pour vous inscrire ! Réservé aux assistants maternels et gardes à domicile.



LES PERMANENCES

Prochaine permanence : le **samedi 6 février** à partir de **8h30** sur rendez-vous uniquement. Merci de contacter le RAM.

Informations auprès du relais assistants maternels

Toute l'actualité du RAM sur le site : www.cc-peva.fr > rubrique vie pratique > RAM

Tout savoir sur :

Parents et PAJEMPLOI

Que vous soyez allocataires de la CAF ou non, frontaliers ou non, vous devez obligatoirement procéder à la création de votre compte sur PAJEMPLOI pour déclarer mensuellement le salaire de votre employé.



Rupture de contrat et assistants maternels

La direction du travail rappelle les démarches obligatoires lors d'une fin de contrat :

- régularisation de salaire si le contrat est en année incomplète,
- régularisation des congés payés,
- indemnité de rupture s'il y a,
- démarche pôle emploi,
- certificat de travail.

